L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX, NO. 78 RUE DE CHARTRES

NOUVELLE-ORLEANS.
MERCREDI MATIN, 28 JUILLET.

Echos des inondations.

LES CRUES ET LES ORAGES.

Une correspondance particulière de Lisieux donne les détails suivants :

Un orage sans précédent s'est abattu hier mercredi, sur la ville de Lisieux et sur ses environs.

Dans l'après-midi, six heures durant, une pluie diluvienne n'a pas cessé de tomber. Ainsi les rivières, surtout l'Orbiquet, sont elles devenues en un clin d'œil des torrents.

Dans tous les quartiers bas de la ville, l'eau s'est élevée à une hauteur variable entre 1 mètre et 1 mètre 50, c'est-à-dire que le rez-de-chaussée des maisons a été plus ou moins complètement submergé, mais partout atteint par les eaux.

Les désastres sont considérables. Ce matin (jeudi) on comptait dix ou douze cadavres déjà retirés des eaux. Il est à craindre que le nombre des victimes ne s'élève jusqu'à quinze ou vingt. On cite entre autres à Lisieux un faïencier qu'on n'a pu sauver malgré d'héroïques efforts et qui a été entraîné par le torrent.

A Glos, une famille de trois ou quatre personnes a été ensevelie sous les ruines de sa maison.

Les dégâts matériels ont une gravité exceptionnelle. Presque toutes les passerelles établies sur la rivière dans la traverse de la ville sont détruites, et leurs débris s'accumulent contre les arches du pont de pierre.

Deux ou trois maisons se sont écroulées ou sont sur le point de tomber; la troupe en protége les abords pour empêcher les accidents.

Le sol des rues est profondément raviné.

Lisieux, ordinairement si riant, si animé, présente l'aspect de la désolation. La circulation est interceptée en beaucoup d'endroits par l'accumulation des poutres et des troncs d'arbres que les eaux ont arrachés à des localités plus ou moins éloignées et qui forment comme des barricades au milieu de certaines rues.

L'Industriel alsacien nous apprend que tous les cours d'eau d'Alsace-Lorraine croissent de façon à donner de grandes inquiétudes. Le Rhin, au pont de Kehl, a monté de 3 mètres en 24 heures à Bâle également.

Une crue se manifeste aussi dans toutes les rivières qui, descendant du versant italien des Alpes, arrosent le Piémont et la Lombardie.

On nous écrit de Balnot, commune d'Herlée (Aube) :

"Les pluies que nous subissons depuis plusieurs jours ont fait sortir de son lit la Laigne, petit affluent de la Seine. Les prairies qui bordent sont entièrement inondées, et les foins, coupés depuis longtemps et qu'on n'a pas rentrés, sont entièrement perdus."

—L'orage du 1er juillet a occasionné des dégâts très importants à Lure (Haute-Saône) et dans les communes de Vouhans, Magny-Vernois, Roye, Saint-Germain, Froideterre, Laneuvelle; les pertes sont évaluées à environ 200,000 fr.

A Vouhenans, la grêle a détruit une grande partie des récoltes; cette commune perd à elle seule 55,000 fr.

—Le *Mémorial de l'Allier* cite un curieux effet de la foudre pendant l'orage qui a éclaté, jeudi soir, sur Moulins et ses environs.

A Bresnay, la foudre est tombée sur une maison au moment où six convives venaient de se mettre à table pour dîner. On en était au potage. La foudre a éclaté sur la table même, et sans faire de mal à personne, a enlevé le potage qui se trouvait dans l'assiette de l'un des convives.

Tous ont été un moment stupéfaits, ayant en quelque sorte perdu le sens de la vue et ne pouvant se rendre compte de ce qui était arrivé. Il leur a fallu quelque temps pour se remettre. Mais l'émotion leur avait coupé l'appétit.

La foudre a ensuite traversé la cuisine où elle a tué un chien à côté d'une domestique qui n'a eu elle même aucun mal: puis elle est partie sans laisser d'autre trace de son passage que la disparition d'un cordon de sonnette.

Marseille, 9 juillet.

Les avis de Lyon et des départements des Alpes signalent des pluies presque continuelles. De nouvelles neiges sont tombées sur les hauteurs de la frontière du Piedmont.

Lyon, 8 juillet, soir.

L'orage de la nuit dernière paraît avoir occasionné des dégâts assez considérables dans les environs.

La grêle a frappé divers points en Vivarais, et Dauphiné, en Beaujolais, dans la Bresse et en Savoie.

Aujourd'hui, la pluie est tombée en abondance sur une partie du bassin du Rhône, principalement en Dauphiné.

Le Rhône a monté de près d'un mètre. La persistance du mauvais temps excite de vives appréhensions dans les campagnes.

Dans le département de la Loire on signale l'envahissement de la voie ferrée par les eaux dans la direction de Saint-Etienne et vers les confins du département du Rhône.

LOIRET.

La dépêche suivante datée de Gien, 8 juillet, 4 heures du soir, a été communiquée aux journaux par l'agence Havas:

"Un orage épouvantable vient d'éclater sur notre pays. Les éclairs sillonnent la nue, le tonnerre roule et éclate avec fracas, le ciel est d'une blancheur terrible. Trente-cinq minutes durant, une grêle horrible est tombée. Des grêlons gros comme des noix sont tombés pendant plus de dix minutes sans aucun mélange d'eau. Les vignes sont hâchées, les récoltes sont probablement perdues. C'est désastreux à voir. Tous les magasins de la ville sont fermés, les vitres volent en éclats de tous côtés.

Un cheval, échappé, passe à toute bride sans conducteur, traînant une voiture chargée de bagages; le malheureux qui la conduisait au partant de la gare a reçu sur la figure un énorme grêlon. Il a lâché les guides, et, voyant le cheval s'emporter, il s'est jeté à bas de la voiture et s'est cassé la jambe à deux endroits.

Nos vignerons sont désolés, il y avait une si belle espérance! Peut-être le mal est-il moins grand qu'on ne le croit. Je vous le dirai dans un prochain courrier.

Enfin, nous extrayons les détails suivants d'une correspondance qui nous est adressée de Paris en date du 9 juillet :

Mercredi, à Rouen, plusieurs rues ont été couvertes d'eau; nous citerons notamment la rue Saint-Vivien et la rue de la République. Le tonnerre est tombé en plusieurs endroits de la ville et dans les environs, notamment à Elbeuf, Isneauville, Saint-Georges de Boscherville.

Le même jour, au Havre, il est tombé une pluie diluvienne accompagnant l'orage, qui s'est prolongé fort avant dans la nuit. Il est à craindre que la pluie persistante n'ait causé de graves dégâts dans la campagne.

A Beauvais, toujours le même jour, l'orage a débuté par une pluie abondante. Plusieurs arbres ont été abattus par le tonnerre dans la vallée du Thérain. La rivière elle-même a été grossie par la pluie et roule des eaux boueuses. Elle n'a débordé nulle part.

Orléans a été fort éprouvé. On a ramassé des grêlons à angles tranchants qui pesaient jusqu'à huit cents grammes. Mais c'est surtout la campagne qui a été atteinte. Parmi les pays les plus endommagés, on cite: Sougy-en-Beance, Sémy, la limite de Saint-Jean de Braye, Saint-Marc, les Aydes et Fleury aux Choux.

Une pluie diluvienne, mêlée de grêle, s'est abattue ainsi sur Macon et les pays environnants. Elle a causé de sérieux dégâts à Hurigny, à Charnay et dans d'autres partie du vignoble maconnais. La moisson est sérieusement compromise.

A Lyon, l'orage de mercredi a transformé les rues en torrents. En un clin d'œil la place Bellecour est devenue un véritable lac.

Les environs ont été aussi très endommagés.

La grêle a frappé divers points en Vivarais, en Dauphiné, en Beaujolais, dans la Bresse et en Savoie.

La pluie est tombée en abondance sur une partie du bassin du Rhône, principalement en Dauphiné.

Le Rhône a monté de près d'un mètre. La persistance du mauvais temps excite de vives appréhensions dans les campagnes.

Dans le département de la Loire, on signale l'envahissement de la voie ferrée par les eaux dans la direction de Saint-Etienne et vers les confins du département du Rhône.

Dans la Haute-Savoie, l'orage a sévi principalement sur les communes d'Annemasse, Gaillard, Ville-la-Grande, Etremblière et Ambilly où la grêle a détruit la plus grande partie des récoltes.

Le village de Donnasard, sur le lac d'Annecy, a eu quelques maisons gravement endommagées, et un des habitants a péri.

L'Arve a monté d'un mètre.

Le torrent de Ressinges, près de Sallanches, a débordé et a coupé la route entre Bonneville et Annemasse.

La route de Genève est coupée sur trois endroits.

—Le jeune Patrice Mac-Mahon, fils aîné du président de la République, doit sortir cette année de Saint-Cyr. Il entrera comme sous lieutenant dans un bataillon de chasseurs à pieds, qui est en garnison à Tours.

Le second fils du maréchal vient d'être admis à passer les examens de bachelier. Ce jeune homme n'a pas encore atteint l'âge exigé pour les candidats au baccalauréat et ce n'est qu'en vertu d'une dispense qu'il pourra se présenter cette année.

A nos Abonnés des campagnes.

Nous sommes obligés de payer à la Nouvelle-Orléans même, depuis le 1er janvier 1875, d'après la nouvelle loi du Congrès, le port de tous les journaux que nous expédions à nos abonnés de l'intérieur. C'est donc à ces derniers, à qui leur poste locale ne pourra plus rien réclamer, de nous rembourser, ou de nous payer le port en même temps que le prix de l'abonnement.

Le port est de 10 cents par mois, pour l'édition quotidienne, et de 25 cents par an pour l'édition hebdomadaire.

Les maîtres de poste ainsi que nos agents devront donc se faire payer ce montant additionnel et nous le transmettre en même temps que le prix de l'abonnement.

APPEL
EN FAVEUR
des victimes de l'inondation dans le Midi de la France.

Il y a un mois à peine, les rapports reçus du Midi de la France, annonçaient que les récoltes présentaient une apparence magnifique et tout semblait promettre à cette région une année prospère et heureuse. Hélas! Quelques jours ont suffi pour couvrir d'un voile de deuil les riantes vallées qu'arrosent la Garonne, le Tarn et l'Adour. Aux dégâts déjà considérables occasionnés, au commencement du mois de juin, par des pluies torrentielles, est venue s'ajouter une effroyable dévastation produite par une inondation, dont il n'y a pas d'exemple dans les temps modernes. Une fonte prématurée des neiges a déversé dans tout le bassin de la Garonne et de l'Adour, des montagnes d'eau qui, s'ajoutant aux flots déjà débordés des rivières, ont jeté partout la ruine et la mort. Les dépêches télégraphiques ne nous donnent, sans doute, qu'une idée imparfaite de la désolation qui a remplacé dans les villes, les villages et les campagnes la joie et l'espérance.

Pour que des quartiers d'une grande ville, des ponts en pierres comme ceux de Toulouse et de Tarbes, des villages entiers aient été détruits par les eaux, il faut que le fléau ait eu une puissance dévastatrice sans précédents, et le cœur se serre à la pensée des ravages et des ruines que les flots ont causés sur leur passage.

Cette catastrophe inattendue a pris les proportions d'une calamité nationale. Le chef de l'Etat, l'Assemblée et les populations de toutes les parties de la France ont noblement répondu aux cris de détresse qui leur arrivaient des régions inondées. Mais le désastre est incalculable et il ne pourra être réparé que partiellement par les contributions publiques et particulières.

Plusieurs millions de personnes ont péri et bien des familles vont rester sans solution. *Cent* milles personnes, nous dit une dépêche, n'auront pendant des mois d'autres moyens de subsister que les ressources qui leur seront fournies par la charité publique. Nous ne savons à combien de milliers s'élève le nombre de ceux qui ont perdu avec leur récolte de cette année, leurs animaux, leurs instruments aratoires et les éléments de plusieurs récoltes à venir.

En présence d'un si grand malheur—nouvelle épreuve qui frappe la France au moment où elle se flattait d'avoir déjà réparé les pertes matérielles que lui avait fait éprouver une guerre funeste—les Français résidant à l'étranger ne pouvaient rester insensibles aux souffrances de leurs compatriotes.

Sur l'invitation de quelques-uns d'entr'eux un assez grand nombre de français habitant la Nouvelle-Orléans se sont assemblés et ont constitué un comité qu'ils ont chargé de recueillir des souscriptions pour venir au secours des victimes de cette terrible inondation.

Le comité adresse cet appel à tous ses compatriotes de la ville de la Nouvelle-Orléans et des paroisses de la Louisiane avec la conviction profonde qu'il sera bien accueilli partout.

Le comité n'ignore pas la gêne et la misère qui pèsent malheureusement sur toutes les classes de la population en Louisiane, mais il pense que chaque français voudra, pour cette occasion exceptionnelle, contribuer dans la limite de ses moyens ou du possible, au fonds de secours qui sera envoyé en France comme témoignage de sympathie envers ceux de nos compatriotes du Midi qui ont été atteints par le fléau.

Si le comité ne fait pas un appel direct à la population louisianaise, qui a témoigné d'une façon si généreuse de ses sentiments d'humanité et de ses sympathies pour la France à l'occasion de la dernière guerre, c'est qu'il ne lui paraît pas convenable, dans les conditions exceptionnelles qui ont imposé de si lourds fardeaux à la Louisiane, de demander à d'autres qu'à ceux qui sont nés en France, de s'imposer un nouveau sacrifice. Mais ce sera avec un profond sentiment de reconnaissance qu'il recevra les contributions qui lui seront envoyées par tous les amis de l'humanité et de la France qui résident en cet Etat.

Le comité prie instamment tous ceux qui sont disposés à contribuer à l'œuvre de secours, de vouloir bien remettre leur offrande aussitôt que possible, afin que l'envoi des fonds puisse être effectué dans un bref délai. Donner à propos est donner doublement.

Cette recommandation s'adresse à ceux de nos compatriotes des paroisses qui seraient disposés soit à envoyer leurs contributions directement au comité, soit à organiser eux-mêmes des comités locaux.

Les porteurs de listes sont également priés d'effectuer un premier versement des sommes qu'ils auront déjà recueillies, du 15 au 20 courant, entre les mains du trésorier.

Le comité fait appel, pour l'aider à remplir dignement sa mission, au concours de tous ses compatriotes et de toutes les âmes généreuses qui savent compatir à l'infortune.

Nouvelle-Orléans, 2 juillet 1875.

Au nom du comité de souscription,
Le président,
FÉLIX LIMET.

Le secrétaire,
J. B. MONDIEGT.

SOUSCRIPTION
EN FAVEUR
des victimes de l'inondation dans le Midi de la France.

Des listes de souscription pour venir au secours des malheureux victimes de l'inondation dans le Midi de la France, sont déposées aux adresses suivantes :

Membres du comité ;

Président honoraire : M. le VICOMTE D'ABZAC, consul de France, rue St-Louis ;
Président : FÉLIX LIMET, bureaux de *l'Abeille* rue de Chartres No 73 ;
Vice-présidents : Joseph Girot rue du Maine No 73 ;
Edgar Larue, Cour Gallier ;
D. Pochelu, rue du Canal No 102 ;
G. Mayllé, rue Calliope No 83 ;
Alex. Hanson, au City Hotel ;
Th. Forest, rue Hancock, (3e district.)
Hte. Salomon, rue Vieille Levée No 73 ;
L. Turle, hôtel Washington, à Milneburg ;
F. Tolagne, rue de Chartres No 14 ;
D. A. Chaffraix, rue la Douane No 54 ;
Editeur du *Propagateur Catholique*, rue Royale No 167 ;
Trésorier : J. B. Camors, rue Tchoupitoulas No 61 ;
Secrétaire : J. B. Mondiegt, banque des Workingmen, rue du Canal No 94 ;
Membres : Ernest Mérith, maison A. Rochereau & Co., rue St Louis ;
Léon Godchaux, rue du Canal No. 81 ;
Jean Schweitzer, rue Royale No. 166 ;
E. Guillemet, rue de la Douane No. 53 ;
B. Anthony, coin Ursulines et Peters ;
J. P. Dubarry, Marché Dryades ;
Théo. Collain, coin du Maine et Vieille-Levée ;
Jules Manaux, coin Poydras et Remparts ;
F. Cendre, rue des Magasins, coin Peniston, (6e district) ;
F. Renaudin, Marché Ste-Marie ;
L. Gregoire, rue St. Andrew No. 248 et Magazine Market.
J. Bayle, rue de Chartres No. 40 ;
J. Senac, rue Ste-Anne, coin Chartres ;
G. Bonnecarrère, maison Blanche, rue du Capitole ;
Arthur Jaric, restaurant Boudro, Milneburg ;
M. Vergniole, rue Decatur No. 73 ;
P. Canteron, rue Bienville No 441 ;
P. Macon, rue Baronne, coin Poydras ;
John Sureuna, rue Bourbon No 18 ;
R. de Gas, rue Commune No. 164 ;
J. P. Dutrey, Marché Dryades ;
C. Gouzy, rue des Français No. 133 ;
J. Deseo, rue Vieille-Levée No. 53, coin Bienville ;
Léon Vallon, rue Gravier No. 182 ;
J. Ségnesie, rue Vieille-Levée No 17 ;
R. Hatton de Iadébat ;
A. Walz, rue Conti No. 24 ;
L. Chaplain, rue Royale No. 13 ;
L. Grand, cour Gallier rue Carondelet ;
A. Paris, rue Bourgogne No 86 ;
B. Bobée, marché Tremé ;
Antoine Alciator, rue St. Louis No 65 ;
St. Cyr Fourcade, rue du Canal, coin Remparts ;
F. Garrère, rue Peters No 8 (2e District) ;
André Madhes, marché Poydras ;
A. Jas, rue de Chartres No 103 ;

François Carrazé, aux Abattoirs ;
A. Bonnet, rue Royale No —;
Jacques Alt, encouragure Pologne et Amour ;
Paulin Petiton, à St. Jean Baptiste ;
J. Chipot, à Algier ;
A. Dudonsat, Passage de la Bourse No 126

Meubles. Meubles.
W. B. STEVENSON,
AU No 62 DE LA RUE DU CAMP.

Les personnes qui tiennent ou sont sur le point de tenir maison sont priées de se rappeler qu'elles trouveront, au susdit magasin, tout ce dont on peut avoir besoin dans un ménage.

Les prix y sont des plus modiques.
19juin—1m

Signal d'incendies, par Télégraphe.

Les cloches d'alarme annonçant un incendie désigneront le quartier ainsi qu'il suit :

Par exemple, lorsque l'alarme est donné par la boîte No. 123, les cloches frapperont 1 coup, puis, 5 secondes après elles frapperont 2 coups, et 5 secondes après, 3 coups indiquant ainsi 123. L'alarme ne sera répétée que de 10 en 10 secondes. Autre exemple, pour désigner la boîte No. 48, les cloches frapperont 4 coups, puis un moment après 8 coups—ce qui indiquera que le feu a éclaté dans le voisinage de la boîte 48.

Si l'incendie s'étend, les cloches frapperont 15 coups; s'il devient général, 20 coups. Alors toutes les pompes de la ville devront se porter au quartier où se trouve la boîte qui a signalé l'incendie.

Les boîtes désignées par une étoile sont automatiques.

5 Coin Harmonie et Levée.
6 Coin Washington et Chippewa.
7 Marché Neuvième.
8 Coin Carondelet et Huitième.
9 Coin Prytania et Neuvième.
12 Coin Magnolia et Washington.
13 Coin Sixième et St-Denis.
*14 Case à pompe No. 22.
15 Case à pompe No. 23.
16 Coupagnie Lafayette No. 1.
17 Coin Live Oak et Première.
18 Coin Magasin et St-André.
19 Coin Rousseau et Ste-Marie.
21 Coin St-Charles et Première.
23 Coin Dryades et St-André.
*24 Marché Keller.
25 Coin Jackson et Coliseum.
26 Coin Jackson et Liberté.
27 Coin Seconde et Dryades.
29 Coin Market et Levée.
31 Coin Henderson et Levée.
32 Case à pompe No. 12.
34 Case à pompe No 1.
35 Coin Market et Chippewa.
36 Station de Police du 2nd. Précinct.
37 Coin Race et Magasins.
38 Coin Melpomène et Camp.
41 Station de Chevaux, rue St-Charles.
42 Case à pompe No. 20, rue Thalie.
43 Coin Franklin et Terpsichore.
47 Coin Calliopé et Nouvelle Levée.
48 Case à pompe No. 6, rue St-Joseph.
51 Coin Constance et Erato.
52 Coin Camp et St-Joseph.
53 Case à pompe No 18, rue Calliope.
54 Coin Nouveau Bassin et Triton Walk.
56 Coin Howard et Clio.
57 Coin Magnolia et Erato.
61 Coin Erato et Franklin.
65 Coin Julie et Levée.
71 Pied de la rue Julie.
72 Coin Canal et Levée.
73 Coin Magazins et Girod.
*74 Coin Natchez et Tchoupitoulas.
*81 Coin Canal et Camp.
82 Case à pompe No 5 et City Hall.
83 Case à pompe No 13.
84 Coin Carondelet et Commune.
121 Coin Remparts et Canal.
123 Coin Remparts et Poydras.
124 Case à pompe No 14, rue Commune.
125 Workhouse, rue Girod.
126 Coin Commune et Rocheblave.
127 Coin Claiborne et Poydras.
141 Coin Bienville et Vieille Levée.
142 Coin St-Louis et Royale.
143 Case à pompe No 7, rue Dauphine.
145 Coin Bourgogne et Tplonse.
146 Pélican H. & L. No 4, rue du Basin.
151 Canal et Robertson, Wood's Press.
152 Coin Bienville et Johnson.
153 Coin Derbigny et Conti.
214 Coin Vieille Levée et St-Philippe.
215 Station de police, Place Jackson.
216 Coin Hopital et Dauphine.
217 Case à pompe No 10, rue Dumaine.
231 Coin Tremé et Esplanade.
232 Coin Remparts et Barracks.
234 Marché Tremé et Prison de paroisse.
235 Case à pompe No 21, rue Claiborne.
236 Coin Chemin du Bayou et Claiborne.
241 Case à pompe No 3, Chemin du Bayou.
242 Coin St-Anne et Miro.
243 Steph's Factory, Français et Broad.
252 Caké Hook & Ladder No 3.
253 Case à pompe, No 9, rue Esplanade.
254 Case à pompe No 8, rue Victoire.
312 Station de police, rue Champs Elysées.
313 Coin Bazatelle et Esplanade.
314 Coin Bons Enfants et St-Antoine.
315 Coin Bons Enfants et Champs Elysées.
316 Coin Claiborne et St-Bernard.
412 Coin Laharpe et White, R. R. Depot.
413 Coin Amour et Espagne.
*414 Coin Poète et Urquhart.
*415 Coin Mandeville et Claiborne.
*513 Cotton Press et Levée.
514 Marché Washington.
*515 Coin Clouet et Remparts.
*612 Case à pompe No 24, Grands Hommes.
*613 Coin Dauphine et Indépendance.
*614 Rue Poland, Station des chars.
*615 Casernes des Etats-Unis.
*616 Coin Raynes et Dauphiné.

L'ordonnance sur le paiement des taxes municipales.

Plusieurs erreurs s'étant glissées dans notre compte-rendu, nous reproduisons le texte officiel de l'ordonnance sur le paiement des taxes :

Mairie de la Nouvelle-Orléans,
Hôtel de Ville, 17 février 1875.
No 2995—Série d'administration.)

Ordonnance relative au paiement des taxes arriérées, y compris celles de l'année 1873.

Il est ordonné que jusqu'au premier jour de juin 1875, le paiement des taxes de ville pourra se faire comme suit :

Les taxes de 1860 à 1870 inclusivement, entièrement en scrip, y compris l'intérêt sur les comptes de taxes et les frais avancés par la ville.

Les taxes de 1871, entièrement en scrip; pour l'intérêt sur les comptes de taxes et les frais avancés par la ville, la moitié comptant, le reste en scrip.

Les taxes de 1872, cinquante cents par $100, comptant, le reste, $2,50 par $100 en scrip; pour l'intérêt sur les comptes de taxes et les frais avancés par la ville, la moitié comptant et le reste en scrip.

Il est de plus ordonné que par le mot "scrip" employé dans l'ordonnance, on entend les jugements enregistrés, les certificats d'allocation, les mandats de taxes, l'argent de ville, les certificats de jurés, les certificats de coroner, les certificats d'exemptions de taxes, les réclamations auxquelles une ordonnance a pourvu, jusqu'en 1874, inclusivement, avec droit de transfert.

Il est de plus ordonné que dans aucune circonstance les conditions de cette ordonnance ne seront prolongées au-delà de l'époque fixée; que toutes les taxes qui n'auront pas été payées le premier jour de juin 1875, seront payables comptant, exclusivement.

Il est de plus ordonné que l'ordonnance No 2725, série d'administration, adoptée le 21 avril 1874, et l'ordonnance No 2915, série d'administration, adoptée le 29 décembre 1874, sont, par les présentes, rappelées.

Adopté par le Conseil de Ville de la Nlle-Orléans, le 16 février 1875.

CHARLES J. LEEDS, Maire.

Pour copie conforme :
J. H. HARDY, Secrétaire.

ANALYSE DE LA LOI MILITAIRE DU 27 JUILLET 1872.
AU POINT DE VUE DES PÉNALITÉS.

Le travail suivant que monsieur le Conseil de France a bien voulu nous communiquer, complète les informations que nous avons déjà données sur le service militaire en France.

Tout Français ayant plus de vingt ans et moins de quarante ans doit le service Militaire,

Soit dans l'armée active,
Soit dans la réserve de l'armée active,
Soit dans l'armée territoriale,
Soit dans la réserve de l'armée territoriale.

TOUT FRANÇAIS ENTRE VINGT ET QUARANTE ANS, SANS AUCUNE EXPÈCE D'EXCEPTION POUR QUELQUE CAUSE QUE CE SOIT, DOIT SE FAIRE INSCRIRE SUR LE REGISTRE AD HOC TENU AU CONSULAT LE PLUS VOISIN DE SA RÉSIDENCE.

Quiconque ne se fait pas inscrire est déféré aux Tribunaux ordinaires, et puni d'une amende de dix francs à deux cents francs; il peut, en outre, être condamné à un emprisonnement de quinze jours à trois mois.

En temps de guerre la peine est double.

Toute fraude ou manœuvre par suite de laquelle un jeune homme a été omis sur les tableaux de recensement ou de tirage est punie d'un emprisonnement d'un mois à un an.

Les auteurs ou complices sont punis des mêmes peines.

Tout homme qui, ayant reçu un ordre de route, ne se rend pas à sa destination dans les délais fixés, est puni, sauf le cas où il peut présenter une excuse valable, d'un mois à un an de prison en temps de paix et de deux à cinq ans en temps de guerre. Dans ce dernier cas, à l'expiration de sa peine, il est envoyé dans une compagnie de discipline.

En temps de guerre les noms des insoumis sont affichés dans toutes les Communes du Canton de leur domicile.

Quiconque a reçélé ou pris à son service un insoumis, ou favorisé son évasion, empêché ou retardé le départ d'un jeune soldat est puni de vingt à deux cents francs d'amende, et d'un emprisonnement qui peut aller jusqu'à six mois.

Ne compte pas pour les années de service militaire, le temps passé en prison en vertu d'un jugement.

Le Conseil refusera désormais sa protection à tout français qui ne se sera pas conformé aux prescriptions de la Loi Militaire.

AGENTS DE L'AB[illegible]
M. JUST COMES, à Donaldsonville, pour les paroisses Ascension, St-Jacques et Assomption.
M. PH. MACHET, Marchand, à Baton-Rouge, pour les paroisses de Ouest et Est-Baton-Rouge, Ouest et Est Feliciana.
WILLIAM GIRARD, à Watonica paroisse de la Pointe-Coupée.
J. LANDREAU, Maître-de-Poste à Hermitage, pour la paroisse de la Pointe-Coupée.
GEO. E. MAYER, Maître-de-poste à Marksville, paroisse des Avoyelles.
A. MARIDAT, à la Nouvelle-Iberie.
M. EMONET, à Léonville, paroisse St-Landry.
M. L. DUPLEIX, à Natchitoches.
M. WM. L. ROCHE, député Maître-de-Poste Plaquemines, paroisse Iberville.
C. ROBERT, à Franklin, paroisse Ste-Marie.
F. DAMARE, St-Martinville.
VALERY THIBODEAU, Pont Breau.
A. DURIO, Arnaudville.
M. PETETIN, Grand-Coteau.
ADRIEN GONSOULIN, Fausse-Pointe.
P. F. BÉRNAU, à la Place-Christiane.
A. PERRY, Donaldsonville.
LAURENT OHERI, Plaquemines, (Iberville).
A. ROYER, Moreauville, (Avoyelles).
E. RIGULPI, Houma (Terrebonne).
SALVAIN LEHMAN, Maître-de-Poste à Johnsville (Iberville).
WM. HUDSON, à Jeannerette, paroisse Ste-Marie.
EDGARD DELÉRY, Baie St-Louis. (Miss).

AUX MAITRES DE POSTE.

Les maîtres de poste sont autorisés à recevoir des abonnements à l'*Abeille* (édition quotidienne, $14 par an; édition hebdomadaire, $5). Nous les prévenons néanmoins que toute demande d'abonnement sera considérée comme non avenue, à moins que la lettre ne renferme en même temps le montant de l'abonnement, prélèvement fait de commission allouée aux agents et aux maîtres de poste.

PROGRAMME.
Fête de l'Eagle 7, du Creole 9, du Louisiana 10 et du Jefferson Steam Fire Co No 22.
AUX FAIR GROUNDS.
LE DIMANCHE 1er AOU 1875.

Lutte entre Machines à vapeur, de troisième classe—Prix: de 100 pieds.
Prix: Pot et Gobelet.

Défi
Entre l'Eagle 7 et le Creole 9—$500.

Grande Joute
Entre le DAVID CROCKETT FIRE, de Gretna, et le BABCOCK FIRE ENTINGUISHER, Centre-Avenue et Tivoli, entre waggons de bouteurs
Un mille—Prix: Outils de bouchers.
Course au trot en waggons de laitiers
Un mille—Prix: Beurrier en argent.
Course au trot sous les harnais
Un mille—pour tous les chevaux de particuliers—sulky—Prix: Tasse en argent.
Course de voitures à tuyaux (horse carriage) 250 pieds de tuyaux.
Un mille—pour tous les chevaux de Département, à l'exception de Dusty Bob du No 7.
Prix: Réfrigérant en argent.
Course entre voitures à tuyaux—pour $[illegible]—entre Dusty Bob du No 7 et le Columbus No 22.
Course entre Compagnies d'Echelles—un quart de mille.
22 membres—Supériorité à poser les échelles.
Course ouverte à toutes les Compagnies de la Nlle-Orléans.
Prix: Service en argent, cinq pièces.
Course du Juvenile Hook and Ladder—Prix: Tasse en argent.
Course à pied, 100 yardes—pour les Officiers du Département des Pompiers.—Prix: Chemise Haitienne.
Course à pied, ouverte à tous les Membres du Département des Pompiers—Prix: $5 en or.
Course au saut—Equipage complet—pour machines à vapeur—demi-mille—Prix: Pot et Soucoupe en argent.
Course à pied—entre Dames, 100 yardes, entre quatre Dames.
Mlle Caroline, du No 7, Mlle Isolta, du No 9,
Mlle Catherine, du No 10, Mlle Elizabeth, du No 22
Prix: Parures et Bijoux.
Divers Jeux pour Jeunes Garcons, en plein champ, sous la direction de LUCIE FAIN, H. Weis, de Ste Marie, du No 9, de E. Prigot du No 10 et J. Alexander, du 22.
Partie de Base Ball entre deux meilleurs Clubs.—Prix: $25.
DANSES dans la principale batisse et sur la "plateforme."
Musiciens—Sporer & Walcher et F. Fortune—"Silver Cornet Bands."
Deux entrées au moins pour faire une course.
Les salles devront être faites, sur les cour sés, à chacune des Maisons de Pompes et aux Fair Grounds, le jour de la Fête, jusqu'à 2 heures p. M.
On lirera les prix dans la batisse principale à 6 heures du soir.
Prix du Billet: 50 cts.—Gratis pour les Dames et les enfants.
GEORGE H. SCHREIBER, Président.
JAMES L. HARRIS, Secrétaire.
18 juillet—16, 25, 26, 31,—1er août.

Compagnie d'Assurance du Peuple
DE LA NOUVELLE-ORLÉANS,
Bureaux, No 5 de la rue St. Pierre,
QUATRIEME ETAT ANNUEL.
Conformément aux réquisitions de sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant :
Primes reçues dans l'année expirée le 30 juin 1875:

Sur risques de feu	$48,427 54
de rivières	3,810.32
de mer	6 162 88
Total des primes	$ 57,900 72
Plus—risques de 1874, non expirées	7,463 59
	$65,364 61
Moins—Primes remboursées	1,356 88
Montant net des primes reçues	$ 64,023 03
Pertes payées dans la même période	
Sur risques de feu	$27,285 18
de rivières	3,633 33
de mer	3 8 96
Refaction (rebate)	1,526 85
Réassurances	4,657 29
Taxes	3,422 24
Impressions, annonces, fournitures de bureau	705 60
Dépenses et intérêt en moins	16,692 89
	58,569 27
Surplus	$ 5,528 79

L'actif de la Compagnie est comme suit:

Billets pour actions	$271,801 50
Primes en voie de recouvrement	11,117 74
Billets de banques et autres billets	35 191 00
Propriétés foncières	6,631 32
Billets garantis	15,990 48
Billets garantis par hypothèque	18,825 69
Effets à recevoir	9,651 28
Meubles et installations de bureau	2,238 43
Compte suspendu	1,711 40
En caisse	8,945 69
Total de l'actif	$377,028 33

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.
Signé R. M. DAVIS, Président.
Signé A. SOCOLA, Vice-Président.
Signé A. GRANGER, Secrétaire.
Signé sous serment par devant moi, à la Nlle-Orléans, ce 15 juillet 1875.
A. D. DORICOURT,
18 juillet— Notaire Public.

GERMANIA INSURANCE COMPANY
BUREAUX No 124 DE LA RUE DE LA COMMUNE,
NLLE-ORLÉANS.
INCORPORÉE EN 1856,
ASSURE CONTRE LES RISQUES DE FEU, DE MER ET DE RIVIÈRES.
H. ZUBERBIER, Président.
PH. W. DIELMAN, Vice-Président.
EMIL MAIER, Secrétaire.
H. KNOTZSCH, Inspecteur.

DIRECTEURS:

J. Armbruster	J. Kohn.	R. F. Theurer,
G. H. Braughn,	Geo. Binder,	F. Thormählen.
H. Cuntius,	G. L. L. Mayer,	J. Voelkel,
C. Del Bondio,	H. Oerting,	Frank Vattar,
P. W. Dielmann,	H. Meidel,	J. J. Weckerling
A. Gaiser,	L. Reder,	J. A. Wubert,
L. Grunewald,	Thomas Schorr,	H. Zuberbier,
J. Hassinger,	H. Schultz,	P. M. Ziegler.

8 juin—1 an

Banque d'Epargne des Citoyens,
GRUNEWALD HALL.
No. 22 rue Baronne.
J. L. GUBERNATOR, Président,
M. BENNER, caissier.

LES dépots faits par les femmes mariées et par les enfants ne peuvent être retirés que par eux-mêmes ou d'après leur ordre. Les gens de même ne sauraient agir plus sagement dans l'intérêt de leurs enfants qu'en faisant pour eux des dépots payables à leur majorité, cela encourage les enfants à les augmenter toutes les semaines ou tous les mois et leur donne des habitudes d'économies qui les conduisent à la fortune. La banque reçoit des dépots de 10 cents et au-delà; elle alloue un intérêt de 6 pour cent qui-alle pas sent annuellement ou ajoute au capital.

Tous les dépots sont payables sur demande.

Compagnie d'Assurance de l'Union de la Nlle-Orléans.
Au No. 3 de la rue Carondelet.
A côté de la banque Nationale de l'Union
Cette compagnie incorporée en 1857, assure contre les risques de mer, de rivières et d'incendie. Elle règle et paie promptement les pertes.
A. CHIAPPELLA, président.
J. M. CRAWFORD, secrétaire.
—DIRECTEURS.—

Victor Maignan,	W. B. Schmidt,
J. Génaro,	A. Bonneau,
R. Saloy,	H. Labasse,
J. Bayle,	H. Gallet,
	A. Chiappella.

12 fév—1an

Guérison de la Consomption,
Aux éditeurs de l'*Abeille*.
Messieurs—Veuillez annoncer à vos lecteurs que j'ai
Un remède souverain pour la Consomption, pour tous les maux de gorge et toutes les affections pulmonaires, que j'ai guéri des centaines de cas et donnerai
$1000,00
dans un cas où il ne fergit pas de bien au malade. Ce remède m'inspire une telle confiance que je l'enverrai une fiole, gratis, à la personne qui me le fera demander.
Veuillez montrer cette lettre à celles de vos connaissances qui souffrent de maux de gorge ou de maladies de poumons et obligez
Votre serviteur,
DR. T. F. BURT,
20 fév—6m. 69 William Street, New-York

EDITION HEBDOMADAIRE DE L'ABEILLE
Nous publions régulièrement, le samedi matin, une édition hebdomadaire renfermant toutes les matières,—littéraires, politiques et autres,—qui ont paru, pendant la semaine, dans *l'Abeille* quotidienne. Cette édition, complète sous tous les rapports, est fort utile aux personnes qui ne peuvent acheter le journal tous les jours, ou qui désirent tenir leurs amis ou correspondants européens au courant des affaires de la Louisiane. Nous la vendons sous bande dans nos bureaux à raison de 10 cts. le numéro.

Jos. B. H